

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1419

présenté par

M. Lagarde et M. Brindeau

à l'amendement n° 1363 du Gouvernement

-----

**ARTICLE 24**

Après le mot :

« municipale »

supprimer la fin de l'alinéa 3.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement supprime une condition de caractérisation de l'infraction. En effet, les forces de l'ordre doivent être protégées en tout temps et pas seulement lorsqu'elles sont en intervention.